

Etablissement Public Territorial
Grand Orly - Val-de-Bièvre - Seine-Amont
Cabinet de la présidence

Communiqué

Le territoire Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, alerte la Commission européenne sur les conséquences d'une décision de la région Île de France concernant la répartition des Fonds Européens attribués aux territoires d'Investissements territoriaux intégrés, localisés de la Région.

Parmi les 18 territoires qui avaient candidaté à l'appel à projets Interactif 2020 lancé par la Région Île-de-France le 2 mars 2015, 12 territoires avaient été retenus afin de bénéficier des fonds européens. Cette sélection a été effectuée par un jury d'instruction veillant au respect des critères imposés. Ceux-ci portaient notamment sur la présentation de projets matures, s'inscrivant à la fois dans la stratégie territoriale et dans les objectifs européens 2020. Au total, c'est une enveloppe FEDER d'est. de près de 98 millions d'euros qui devait être répartie entre ces 12 territoires selon les projets présentés.

Cependant, lors du Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) du 23 juin dernier, la Région a annoncé l'intégration de trois nouveaux territoires ITI (CA Saint-Quentin en Yvelines, Plaine Centrale et la CA Melun val de Seine). Afin de financer les projets de ces nouveaux territoires, la Région compte redistribuer l'enveloppe qui avait été répartie entre les 12 territoires initialement sélectionnés. Ceci correspond à une perte globale de 6,3 millions d'euros déjà fichés sur des projets fortement portés depuis deux ans.

Ces changements ont été opérés sans concertation des 12 ITI initiaux et de la Commission européenne et, sans considération des priorités de notre territoire. Ils vont également à l'encontre des avis d'experts qui avaient jugé la majorité des projets des trois nouveaux territoires inéligibles. De fait, ces réajustements vont entraîner des pertes aux conséquences certaines pour les projets fortement portés par les 12 territoires initiaux.

Au vu des solutions alternatives existantes - en particulier liées aux difficultés de la Région à affecter la totalité des fonds FSE de droit commun - le territoire Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, demandera, lors de la Commission Régionale de Programmation du 21 juillet, le respect des engagements de la Région Île-de-France et de l'enveloppe attribuée initialement au territoire, soit 8 250 000 euros. La perte s'élevait aujourd'hui à - 570 000 euros pour le territoire.

Le président de l'EPTF, Michel Lapierre vient de saisir le présidente de la Région, Mme Valérie Pécresse, ainsi que la Commission Européenne sur les conséquences de la décision de la Région, relative aux territoires d'Investissement Territoriaux Intégrés et aux fonds européens.

Le 20 juillet 2016

Contact : cabinet de la présidence, Nathalie Ferment, 01 75 37 73 24, nathalie.ferment@valdebièvre.fr, grand-5.com

ITI SEINE-AMONT / FONDS EUROPÉENS

Communiqué 7 octobre 2016

1 DOCUMENT - Publié le 07 octobre 2016



Communiqué_7_octobre_2016.pdf
(.pdf, 294,0 Ko)



TÉLÉCHARGER